

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

**Membres excusés** : M. PRIBETICH (pouvoir M. MILLOT) - M. PINON - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE (pouvoir Mme HERVIEU) - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH (pouvoir M.MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M.DUGOURD) - M. BAZIN - M. BRIOT (pouvoir Mme WILLIAMS)

**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION**

**Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Rapport annuel relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement - Orientations budgétaires 2008 - Information du Conseil Municipal**

Monsieur Guy Gillot, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 24 septembre 2007, le Conseil Municipal a examiné le compte de gestion unique et le compte financier présentés par la Caisse de Crédit Municipal de Dijon, au titre de l'année 2006.

Par ailleurs, en application de l'article L. 514-2 du code monétaire et financier, un rapport relatif à l'activité et à la situation financière de l'établissement doit être présenté au Conseil Municipal, chaque année, au cours de la séance qui précède celle où doit être adopté le budget primitif de la commune.

En 2006, la Banque Centrale Européenne a relevé cinq fois ses taux directeurs d'un quart de point mais compte tenu de la faiblesse de la demande de crédit et de la concurrence particulièrement vive, les barèmes des prêts du Crédit Municipal n'ont été réajustés que trois fois. Cet effet sur la marge d'intérêt n'a toutefois pas permis de relancer la production.

Le produit net bancaire de l'établissement s'est ainsi contracté de 4,37 %.

En fin d'exercice, le résultat net distribuable s'est élevé à 767 240,79 € dont 700 000 € ont été reversés au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville.

Au 31 décembre 2006, le Crédit Municipal affichait un bilan bancaire de 197,737 M€. Son ratio de solvabilité, rapport entre les fonds propres et les encours de prêts, s'élevait à 45,37 %, quand la norme minimale obligatoire est de 8 %, ce qui traduit une situation financière solide.

En 2007, l'activité est restée, comme les années précédentes, principalement axée sur le prêt personnel et les services bancaires traditionnels aux particuliers.

Pour l'année 2008, les orientations budgétaires qui ont été définies au cours de cette même séance, sont les suivantes :

- l'activité du Crédit Municipal, dans le prolongement des années précédentes, restera focalisée sur trois secteurs : le prêt aux personnes physiques, les services bancaires et les assurances aux particuliers et aux associations, et le prêt sur gages ;

- l'action sociale sera renforcée en faveur des milieux les plus défavorisés par la montée en charge de la nouvelle offre de microcrédit social personnel développée en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville ;

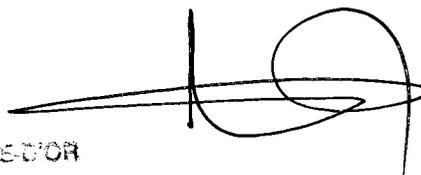
- l'exercice 2008 se déroulera pour la première fois dans le nouvel environnement réglementaire européen avec l'application des normes dites de Bâle II.

Ce sera aussi une étape technique importante pour l'établissement puisque celui-ci devra mettre en place son nouveau progiciel bancaire et adapter son organisation à plusieurs réformes d'envergure dont, notamment, la migration de la communauté bancaire française vers la deuxième génération du système de paiement de l'eurosystème (Target 2), et la mise en place des premiers moyens de paiement de l'espace unique de paiements en euros (Sepa).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 16/11/07 PRÉFECTURE DE LA COCISDOR  
26000010  
16/11/07

